

ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCILCONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIALE / 27
21 February 1946
French
Original : English

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

ET

SOUS-COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Résolution du Conseil économique et social du 16 Février 1946 (document E/20 du 15 Février 1946) concernant la création d'une Commission des droits de l'homme et d'une Sous-Commission de la condition de la femme, et décisions complémentaires prises par le Conseil le 18 Février 1946 touchant les paragraphes 6 et 7 de la Section A et les paragraphes 4 et 5 de la Section B relatifs à la composition initiale de ces organes.

Section A

1. Le Conseil Economique et Social, étant chargé, aux termes de la Charte, de favoriser le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, et ayant besoin d'avis et d'assistance pour s'acquitter de cette tâche,

CREE UNE COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME.

2. La Commission aura pour tâche de présenter au Conseil des propositions recommandations et rapports concernant:

- (a) une déclaration internationale des droits de l'homme;
- (b) des déclarations ou conventions internationales sur les libertés civiles la condition de la femme, la liberté de l'information et les questions analogues;
- (c) la protection des minorités;
- (d) la prévention des distinctions fondées sur la race, le sexe, la langue ou la religion.

3. La Commission fera des études, formulera des recommandations, fournira des informations et rendra d'autres services, à la demande du Conseil Economique et Social.
4. La Commission pourra proposer au Conseil d'apporter des modifications à son mandat.
5. La Commission pourra faire des recommandations au Conseil relativement à la création de toute sous-commission qu'elle jugerait nécessaire.
6. La Commission se composera à l'origine d'un noyau de neuf membres nommés à titre individuel pour la période allant jusqu'au 31 Mars 1947. Ces membres seront rééligibles. Outre l'exercice des fonctions énumérées aux paragraphes 2, 3 et 4, la Commission ainsi constituée fera au cours de la deuxième session du Conseil, des recommandations sur sa composition définitive.
7. Par les présentes, le Conseil nomme, membres originaires de la Commission, les personnes suivantes:

- | | |
|------------------------------------|------------|
| 1. M. Paal Berg | Norvège |
| 2. Professeur René Cassin | France |
| 3. M. Fernand Dehousse | Belgique |
| 4. M. Victor Paul Haya de la Torre | Pérou |
| 5. M. K.C. Neogi | Inde |
| 6. Mrs. Franklin D. Roosevelt | Etats-Unis |
| 7. M. John C.H. Wou | Chine |

ainsi que les personnes que les Membres du Conseil représentant

l'U.R.S.S. et la Yougoslavie auront désignées au Secrétaire Général le 31 Mars 1946 au plus tard.

Section B.

1. Le Conseil Economique et Social, considérant qu'il sera nécessaire à la Commission des droits de l'homme d'obtenir des avis sur les questions touchant à la condition de la femme,

CREER UNE SOUS-COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME.

2. La Sous-Commission soumettra à la Commission des droits de l'homme des propositions, des recommandations et des rapports relatifs à la condition de la femme.

3. La Sous-Commission peut soumettre au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission des droits de l'homme, des propositions concernant son mandat.

4. La Sous-Commission se composera au début d'un noyau de neuf membres nommés à titre individuel pour la période allant jusqu'au 31 Mars 1947. Ces membres seront rééligibles. Outre l'exercice des fonctions énumérées aux paragraphes 2 et 3, la Sous-Commission ainsi constituée fera, à la deuxième session du Conseil, et par l'intermédiaire de la Commission des droits de l'homme des recommandations sur sa composition définitive.

5. Par les présentes, le Conseil nomme membres originaires de la Sous-Commission:

- | | |
|---|------------------------|
| 1. M ^{me} . Dodil Bogtrup | Danemark |
| 2. M ^{lle} . Minerva Bernadino | République Dominicaine |
| 3. M ^{lle} . Angela Jardak | Liban |
| 4. Rani Anrit Kaur | Inde |
| 5. M ^{lle} . Mistral | Chili |
| 6. M ^{me} . Viénot | France |
| 7. M ^{lle} . Wou Yi-Fang | Chine |

ainsi qu'un ressortissant polonais et un ressortissant soviétique que le membre du Conseil représentant les Républiques Soviétiques Socialistes aura désignés au Secrétaire Général le 31 Mars 1946 au plus tard, et enfin trois membres nommés par la Commission des droits de l'homme pour faire partie ex-officio de la Sous-Commission.